



de l'école au supérieur

► **Communiqué de presse**

info@snalc.fr - snalc.fr - @SNALC_national

PROJET DE LOI DE FINANCES : DES CHIFFRES QUI SE DÉCHIFFRENT

Le **SNALC** a pris connaissance de la communication faite par le ministère de l'Éducation nationale sur le projet de loi de finances (PLF) 2023. Ce dernier propose au grand public et aux médias des chiffres faciles à retenir et qui paraissent impressionnants, mais qui demandent trop souvent à être décryptés.

Ainsi, quand on lit que la « revalorisation financière » correspondra à « 10 % d'augmentation en moyenne des rémunérations », il est à peu près certain que ce ne sera pas le cas, sauf à trafiquer la moyenne. Si la part consacrée à la hausse sans contrepartie de la rémunération est réellement plus importante que sous le ministre précédent, elle ne s'appliquera qu'à partir de septembre prochain, ce qui laisse le temps à l'inflation de continuer son travail en termes de perte de pouvoir d'achat sur les 12 prochains mois. Le **SNALC** attire l'attention sur le fait que les secondes parties de carrière risquent une fois encore de se retrouver du mauvais côté de la moyenne, et que les stagiaires sont explicitement exclus de la promesse des 2000€ dans le document, ce qui est choquant. Le **SNALC** demande un rattrapage salarial fondé sur une loi de programmation pluriannuelle.

Sur le pacte invitant à travailler plus pour gagner plus et qui ne constitue toujours pas une revalorisation, dire que l'augmentation totale « pourra atteindre 20 % en moyenne pour les enseignants volontaires » n'a aucun sens. Le **SNALC** continue de demander que l'enveloppe prévue pour le pacte, ainsi que celle (qui a fondu) du fonds d'innovation, soient reversées dans la part inconditionnelle. Il en va de même pour le financement du Service National Universel (SNU) : cet argent serait bien mieux employé à améliorer l'attractivité de nos métiers.

Enfin, au vu du recrutement de près de 5000 contractuels enseignants supplémentaires pour pouvoir faire la rentrée 2022, le **SNALC** réfute la pertinence de supprimer des postes dans le premier comme dans le second degré, même au regard de l'évolution de la démographie. Rappelons que sous le quinquennat précédent, près de 8000 postes ont été supprimés dans le second degré alors même que le nombre d'élèves a augmenté sur la période. Loin d'acter « la poursuite d'une évolution favorable du taux d'encadrement », ce PLF va acter, au contraire, le maintien de conditions de travail dégradées.

Paris, le 27 septembre 2022

Contact :

Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, girardsnalc@yahoo.fr

SNALC. De l'école au supérieur